

Actualité &gt; Grand Sud &gt; Haute-Garonne &gt; Aurignac

Publié le 24/05/2016 à 03:55, Mis à jour le 24/05/2016 à 08:42

# Contribuables : le collectif reste prudent

## Economie



Le collectif craint que la fiscalité reste élevée en 2016./Photo DDM

Après le débat d'orientation budgétaire le collectif des contribuables apporte son jugement sur la gestion de la communauté de communes. «Alors que la situation de la CCCTA des communes des Terres d'Aurignac est dans le rouge (écarlate) depuis longtemps, et que l'on commence à prendre conscience de l'immensité du désastre, que fait-on à la Communauté pour redresser la situation ? Rien !», regrette le collectif des contribuables.

Le 28 avril se tenait le conseil communautaire qui présentait les orientations budgétaires pour 2016. «Une fois de plus nous avons été extrêmement déçus, puisque l'on a appris que certainement les taux seraient les mêmes qu'en 2015 et qu'en raison du déficit prévu pour la fin 2016 (un peu plus de 800 000,00 €), ces taux seront reconduits pour 2017» observe le collectif qui ajoute : «Pour revenir aux taux de 2012, c'est-à-dire aux derniers taux supportables, il faudrait réduire les dépenses de fonctionnement de plus de 1 000 000,00 €. Cette année-là, le montant total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses courantes et intérêts de la dette) était de 2 500 000,00 €, puis à la suite des modifications calamiteuses qui ont été mises en place progressivement en 2013 et 2014 et notamment pour les activités liées aux écoles, il est passé en 2015 à : 3 500 000,00 €. Or, d'après les propositions qui nous ont été présentées le 28 avril, le montant du budget de fonctionnement serait même supérieur à celui de 2015 (de plus de 30 000,00 €)». Autre constat : «Ce qui est extrêmement préoccupant, c'est que la majorité des conseillers

communautaires a écouté ces perspectives sans réagir, considérant sans doute cette situation comme une fatalité. Après cette présentation des orientations budgétaires, nous attendions le vote du Budget 2 016. Certains conseillers «frondeurs», n'avaient pas voté le budget 2015, ils ne devraient pas voter celui de 2016, puisque c'est le même. Alors, nous attendions donc avec impatience la réunion du prochain conseil. Mais le temps passe, les déficits continuent à se creuser et rien ne se passe», indique le collectif.

J.M

AURIGNAC ECONOMIE

## Ailleurs sur le web



### Lille : Un accord avec Swansea pour Eder

(Orange Sport)

- Mettez l'Hybride Toyota à l'essai grâce aux Essais Alternatifs Toyota (Toyota)
- Régalez vos enfants avec un casse-croûte d'houmous Cars ! (Disney Créations)
- Connaissez-vous le prêt à taux zéro ? (Crédit Foncier)
- Tout savoir sur le nouveau Crossover 500X ? (Fiat)

## A lire aussi



### Un spectaculaire accident de la circulation en centre-ville

- Airbus dévoile son A350 en version grand luxe
- Hommage à Joël Gazeau : «Il m'a dit "je pars petite sœur", et il a été tué par...
- Un journaliste de France 3 décède d'un cancer foudroyant à 49 ans
- Il se jette nu dans la fosse aux lions d'un zoo

Recommandé par

## Donner votre avis !

Charte de modération

### Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

Suivre ce fil de discussion

Envoyer ce commentaire

## Réactions des lecteurs



Nouveau lecteur  
7 commentaires

### Michel CABÉ, il y a 3 heures

Lors de la dernière réunion publique du conseil communautaire, le 17 mai dernier, les contribuables des terres d'AURIGNAC apprenaient incidemment que le budget primitif serait voté ce jeudi 26 mai.

Au passage, signalons qu'il était temps en effet, puisque la date limite imposée par la Loi était le 15 avril.

Un projet de budget avait donc été envoyé aux délégués prévoyant un déficit pour 2016 supérieur à 800 000 €... (Rappelons que le déficit de l'exercice 2015 frisait déjà les 750 000 €, 748 746,44 € exactement, soit pratiquement 100 000 € de plus que prévu par la Chambre régionale des comptes).

Malgré ces chiffres « excellents », le président de la communauté de communes, Jean-Michel LOSEGO, optimiste, laissait entendre, qu'après discussion avec le Préfet et la Chambre régionale des comptes, la fiscalité locale pourrait être maintenue, voire diminuer dans la perspective de la fusion avec 4 autres communautés de communes (SAINT-GAUDENS, MONTRÉJEU, BOULOGNE SUR GESSE, L'ISLE-EN-DODON). Difficile en effet d'harmoniser en 2017 les taux des taxes « ménages » qui variaient en 2015, selon l'impôt et les communautés de communes, dans la proportion de 1 à plus de 17, les contribuables de la communauté de communes des terres d'AURIGNAC ayant, on l'aura compris, quelle que soit la taxe, les prélèvements les plus élevés. (Le taux de la taxe d'habitation, l'un des impôts les plus « rémunérateurs » pour les collectivités, était par exemple en 2015 de 23,88 % à AURIGNAC contre seulement 5,70 % à L'ISLE-EN-DODON. De même, le taux de la taxe sur le foncier non bâti était en 2015 de 3,12 % à MONTRÉJEU et de 54,82 % à AURIGNAC)...

À cette difficulté connue qui n'aide pas les élus (et les contribuables) de la future nouvelle intercommunalité à « avaler la pilule » de la fusion avec AURIGNAC, s'ajoute d'ailleurs un élément sur lequel on communique moins, la question de la dette.

Rappelons en effet que la CCTA a été incapable de rembourser 547 379 € d'un prêt court terme pour le musée (échu depuis le 5 décembre 2014) et 350 000 € d'une ligne de trésorerie conclue par l'ancien président Jean-Luc GUILHOT dans des conditions plus que douteuses (l'instruction d'une plainte pour faux, déposée par 12 élus, est théoriquement en cours).

Pour faire bonne mesure, la nouvelle intercommunalité devra rembourser dès mars 2017 un prêt relais de 800 000 € qui devait permettre d'attendre le versement des subventions (ces dernières ont bien entendu été perçues, mais ont servi à boucher d'autres trous).

Aujourd'hui 24 mai, le président LOSEGO a semble-t-il enfin pris conscience d'une réalité qu'il a grandement contribué à construire depuis sa première élection comme vice-président de la CCTA le 10 mai 2010. (Il est fort probable en fait que la préfecture et la Chambre régionale des comptes l'ont encouragé à enfin « atterrir »)

Il vient donc de transformer la réunion publique du 26 mai pour le vote du budget en « réunion de travail », « non publique » (souligné dans son texte) au cours de laquelle sera présenté, aux seuls élus, l'ensemble des éléments en sa possession sur la dette et la fiscalité.

Comme le disait Jean-Michel LOSEGO lors de son élection le 6 janvier 2016 à la présidence de la CCTA :

« Ma candidature, notre candidature, se veut donc être celle d'une éthique humaine irréprochable, visant à laisser une large place au dialogue, à l'écoute mutuelle, au débat et à la collégialité des décisions.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour que nous fermions définitivement aujourd'hui la page d'une année 2015 très lourde pour la CCTA, que nous en gardions les leçons et que nous engagions un temps nouveau, court certes, 1 an, mais au

service des citoyens qui nous ont élus et dont nous tirons la légitimité qui n'a pas à être remise en cause par les observateurs. » (extrait du discours de J-M LOSEGO reproduit dans le PV de l'assemblée)

Quand on est transparent, on ne se refait pas...

[Signaler un abus](#)

©ladepeche.fr

Certifié OJD